

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Clic objectif 2015 IA Clarington	5 juin 2013	Québec
Fonds Clic objectif 2020 IA Clarington		- Colombie-Britannique
Fonds Clic objectif 2025 IA Clarington		- Alberta
Fonds Clic objectif 2030 IA Clarington		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Fonds de rendement d'obligations mondiales Advantage O'Leary (parts des séries A, F, H, I, M et X) A, F, H, I, M et X)	10 juin 2013	Québec
Catégorie d'actions de Fonds O,Leary inc. :		- Colombie-Britannique
Catégorie de rendement stratégique Advantage O'Leary (actions de séries A, F, Fondateur, F6, H, H6, I, M et T6)		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.	7 juin 2013	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		- Terre-Neuve et Labrador
Canadian Real Estate Investment Trust	11 juin 2013	Ontario
Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life	10 juin 2013	Ontario
Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life		
Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life		
Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life		
Catégorie valeur Sentry Sun Life		
Catégorie gérée équilibrée Sun Life		
Catégorie gérée prudente Sun Life		
Catégorie gérée modérée Sun Life		
Catégorie d'actions canadiennes MFSMcLean Budden Sun Life		
Catégorie revenu de dividendes MFSMcLean Budden Sun Life		
Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life		
Catégorie croissance mondiale MFSMcLean Budden Sun Life		
Catégorie croissance internationale MFSMcLean Budden Sun Life		
Catégorie croissance américaine MFSMcLean Budden Sun Life		
Catégorie gérée croissance équilibrée Sun Life		
Catégorie gérée croissance Sun Life		
Catégorie du marché monétaire Sun Life		
Catégorie d'obligations canadiennes MFSMcLean Budden Sun Life		
Catégorie indice à faible volatilité canadien PowerShares	11 juin 2013	Ontario
Fonds indice à faible volatilité américain PowerShares		
Fonds de crédit tactique Lawrence Park	5 juin 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada) Fonds d'obligations à stratégie avantageuse mondiales PIMCO (Canada)	5 juin 2013	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie de revenu canadien Sentry Fonds de revenu canadien Sentry Catégorie d'actions diversifiées Sentry Fonds d'actions diversifiées Sentry Fonds de revenu diversifié Sentry Catégorie de croissance et de revenu mondial Sentry Fonds de croissance et de revenu mondial Sentry Fonds de croissance et de revenu Sentry Fonds de revenu à petite/moyenne capitalisation Sentry Catégorie de croissance et de revenu américain Sentry Fonds de croissance et de revenu américain Sentry Fonds enregistré de croissance et de revenu américain Sentry Catégorie de ressources canadiennes	6 juin 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Sentry		
Fonds de croissance et de revenu énergétique Sentry		
Fonds d'infrastructures Sentry		
Catégorie de croissance de métaux précieux Sentry		
Fonds de croissance de métaux précieux Sentry		
Catégorie de placement immobilier Sentry		
Fonds de placement immobilier Sentry		
Catégorie de revenu équilibré prudent Sentry		
Fonds de revenu équilibré prudent Sentry		
Fonds de revenu équilibré mondial Sentry		
Fonds de revenu équilibré américain Sentry		
Fonds d'obligations Plus Sentry		
Catégorie d'obligations de sociétés à rendement en capital Avantage Sentry		
Fonds d'obligations de sociétés Avantage Sentry		
Catégorie du marché monétaire Sentry		
Fonds du marché monétaire Sentry		
Catégorie d'obligations tactique à rendement en capital Sentry		
Fonds d'obligations tactique Sentry		
CC&L Core Income and Growth Fund	10 juin 2013	Ontario
Enbridge Inc.	6 juin 2013	Alberta
Fiducie privée Équilibré à revenu Manuvie	10 juin 2013	Ontario
Fiducie privée Équilibré Manuvie		
Aucune		
First Asset Can-60 Covered Call ETF	11 juin 2013	Ontario
First Asset Can-Financials Covered Call ETF		
First Asset Can-Energy Covered Call ETF		
First Asset Can-Materials Covered Call		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
ETF		
First Asset Tech Giants Covered Call ETF		
First Asset Canadian Convertible Bond ETF	11 juin 2013	Ontario
First Asset Resource Fund Inc.	11 juin 2013	Ontario
Fonds d'actions globales Brandes	6 juin 2013	Ontario
Fonds d'actions internationales Brandes		
Fonds d'actions canadiennes Sionna (anciennement, Fonds d'actions canadiennes Brandes Sionna)		
Fonds équilibré canadien Sionna (anciennement, Fonds équilibré canadien Brandes Sionna)		
Fonds de revenu mensuel Sionna (anciennement, Fonds de revenu mensuel Brandes Sionna)		
Fonds d'opportunités mondiales Brandes		
Fonds d'actions américaines Brandes		
Fonds équilibré global Brandes		
Fonds d'actions globales à petite capitalisation Brandes		
Fonds d'actions de marchés émergents Brandes		
Fonds d'actions américaines à petite capitalisation Brandes		
Fonds d'actions canadiennes Brandes		
Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Sionna (anciennement, Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Brandes Sionna)		
Fonds de revenu diversifié Sionna (anciennement, Fonds de revenu diversifié Brandes Sionna)		
Fonds obligataire axé sur les sociétés Brandes		
Fonds du marché monétaire canadien Brandes		
Fonds multistratégies des marchés émergents Lazard		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de revenu d'actions mondiales Lazard		
Fonds d'Obligations Leon Frazer Jov Fonds de Dividendes Leon Frazer Jov Fonds d'Actions Privilégiées Leon Frazer Jov Portefeuille prudent FNB HAHN Jov Portefeuille de revenu et de croissance FNB HAHN Jov Portefeuille de croissance FNB HAHN Jov	7 juin 2013	Ontario
Fonds enregistré du marché monétaire canadien NexGen Fonds enregistré d'obligations canadien NexGen Fonds enregistré d'obligations de sociétés NexGen Fonds enregistré de revenu diversifié canadien NexGen Fonds enregistré de croissance équilibrée canadien NexGen Fonds enregistré de dividendes et de revenu canadien NexGen Fonds enregistré de dividendes américain NexGen Plus Fonds enregistré de forte capitalisation nord-américain NexGen Fonds enregistré de croissance nord- américain NexGen Fonds enregistré de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen Fonds enregistré de valeur mondial NexGen Fonds enregistré de ressources mondial NexGen Fonds enregistré équilibré canadien Tortue NexGen Fonds enregistré d'actions canadien Tortue NexGen Fonds à gestion fiscale du marché	5 juin 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
monétaire canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'obligations de sociétés NexGen		
Fonds à gestion fiscale de dividendes américain NexGen Plus		
Fonds à gestion fiscale équilibré canadien Tortue NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'actions canadien Tortue NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'obligations canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale de revenu diversifié canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale de croissance équilibrée canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale de dividendes et de revenu canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation nord-américain NexGen		
Fonds à gestion fiscale de croissance nord-américain NexGen		
Fonds à gestion fiscale de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen		
Fonds à gestion fiscale de valeur mondial NexGen		
Fonds à gestion fiscale de ressources mondial NexGen		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :



Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie Croissance canadienne Power PGD	10 juin 2013	Ontario
Catégorie de marchés émergents Dynamique		
Fonds de services financiers Dynamique		
Fonds équilibré Power Dynamique		
Catégorie équilibrée Power Dynamique		
Fonds Croissance canadienne Power Dynamique		
Catégorie Croissance canadienne Power Dynamique		
Catégorie de société d'actions américaines Cambridge	6 juin 2013	Ontario
Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge		
Catégorie de société Pacifique CI		
Fonds de ressources canadiennes Signature		
Catégorie de société ressources canadiennes Signature		
Fonds d'actions américaines plus CI	6 juin 2013	Ontario
Fonds de titres canadiens Cambridge	6 juin 2013	Ontario
Fonds à revenu élevé Cambridge		
Fonds valeur mondiale TD	6 juin 2013	Ontario
Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD-hedged)	6 juin 2013	Ontario
<i>(auparavant, le Vanguard MSCI U.S. Broad Market Index ETF (CAD-hedged))</i>		
Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF (CAD-hedged)		
<i>(auparavant, le Vanguard MSCI EAFE Index ETF (CAD-hedged))</i>		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
407 International Inc.	5 juin 2013	3 août 2012
AltaGas Ltd.	6 juin 2013	7 décembre 2011
Banque de Montréal	7 juin 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	11 juin 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	11 juin 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	6 juin 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	6 juin 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	6 juin 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	10 juin 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	11 juin 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	31 mai 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	3 juin 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	5 juin 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	5 juin 2013	21 octobre 2011
Canadian Natural Resources Limited	23 mai 2013	28 octobre 2011
Caterpillar Financial Services Corporation	22 mai 2013	21 août 2012
Fiducie de placement immobilier Dundee	10 juin 2013	26 novembre 2012
La Banque de Nouvelle Écosse	4 juin 2013	26 mars 2013
La Banque Toronto-Dominion	6 juin 2013	11 juin 2012
Société de financement GE Capital Canada	29 mai 2013	22 juillet 2011
Société de financement GE Capital Canada	29 mai 2013	22 juillet 2011

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque Royale du Canada	2013-05-06	153 500 titres	15 350 000 \$	0	7	2.3
Barclays Bank PLC	2013-05-03 et 2013-05-07	Titres	400 000 \$	2	0	2.3
Barclays Bank PLC	2013-05-02	Titres	400 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
CCO Holdings, LLC et CCO Holdings Capital Corp.	2013-04-19	Billets	29 237 004 \$	3	2	2.3
Claire's Stores, Inc.	2013-05-14	Billets de premier rang	3 147 910 \$	1	6	2.3
Concho Resources Inc.	2013-05-21	Billets de premier rang	4 227 637 \$	1	1	2.3
Cyan, Inc.	2013-05-14	405 000 actions ordinaires	4 520 934 \$	1	2	2.3
Entreprise Group, Inc.	2013-05-17	Débetures non garanties convertibles	5 999 000 \$	1	16	2.3
Exploration NQ Inc.	2013-05-02	1 000 000 d'actions ordinaires	50 000 \$	1	0	2.13
Exploration NQ Inc.	2013-05-10	2 693 703 d'actions ordinaires	134 685 \$	1	0	2.14
Hydro Ottawa Holding Inc.	2013-05-14	Débetures non garanties de premier rang	150 000 000 \$	9	27	2.10
Jennerex, Inc.	2013-05-01	15 509 523 d'actions ordinaires de catégorie A, bons de souscription d'actions ordinaires de catégorie A	21 992 649 \$	3	89	2.3
LKQ Corporation	2013-05-09	Billets de premier rang	3 066 257 \$	1	5	2.3
Northern Shield Resources Inc.	2013-05-09	24 545 435 d'actions ordinaires	2 699 998 \$	10	19	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Quintiles Transnational Holdings Inc.	2013-05-08	295 000 actions ordinaires	11 827 140 \$	1	3	2.3
Redstone Capital Corporation	2013-04-29 et 2013-05-03	400 obligations à taux fixe de série A, 100 obligations à taux fixe de série B, 3 590 obligations à taux fixe de série C, 580 obligations à taux fixe de série F, 805 obligations à taux fixe de série H, 2 690 obligations à taux fixe de série I, 100 obligations à taux fixe de série J	826 500 \$	17	7	2.3 / 2.9
Ressources Sirios Inc.	2013-05-14	147 538 actions ordinaires accréditatives, 2 480 000 unités	267 180 \$	5	5	2.3 / 2.5
Tagman Limited	2013-04-26	854 673 actions privilégiées	2 018 523 \$	3	11	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-05-06 au 2013-05-10	Certificats	18 692 174 \$	26	19	2.3
UBS AG, Zurich	2013-05-06 et 2013-05-09	Certificats	1 278 978 \$	2	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
UMC Financial Management Inc.	2013-05-06	Participation à des intérêts d'un prêt hypothécaire syndiqué	750 000 \$	1	4	2.3
Walton CA Highland Ridge Investment Corporation	2013-05-09	136 053 actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote	1 360 530 \$	7	64	2.3 / 2.9

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Aberdeen Canada – EAFE Plus Fund	2012-01-03 au 2012-12-31	735 581,74 parts	75 747 211 \$	1	3	2.3
Aberdeen Canada – Global Equity Fund (Commingled)	2012-01-02 au 2012-12-31	8 279 582,65 parts	810 125 180 \$	3	52	2.3
BlueBay Emerging Markets Absolute Return Bond Fund – CAD Hedged	2012-02-13 au 2012-12-31	105 686,63 parts	1 100 000 \$	3	0	2.3
BlueBay Global Convertible Bond Fund – CAD Hedged	2012-02-13 au 2012-12-31	243 266,64 parts	2 435 000 \$	17	0	2.3
Covenant Mortgage Pool	2012-04-30 au 2012-12-31	668 867,68 parts	6 710 722 \$	8	56	2.3 / 2.10 / 2.19
Crestline CDP Opportunity Fund, L.P.	2012-01-01, 2012-07-01, 2012-08-01	3 Parts	10 851 150 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
M&G Optimal Income Fund	2012-12-19 au 2012-12-20	67 435 parts	1 504 632 \$	1	0	2.3
Morgan Stanley Investment Funds SICAV – MSIF US Advantage Fund	2012-12-19	13 776 parts	535 502 \$	1	0	2.3
Picton Mahoney Diversified Strategies Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	3 359,37 parts	41 000 \$	1	1	2.3
Picton Mahoney Global Long Short Equity Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	15 834,49 parts	163 000 \$	5	0	2.3
Picton Mahoney Global Market Neutral Equity Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	88 694,33 parts	939 303 \$	46	3	2.3
Picton Mahoney Income Opportunities Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	426 254 parts	5 471 702 \$	127	20	2.3 / 2.10
Picton Mahoney Market Neutral Equity Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	54 336,42 parts	2 276 722 \$	32	14	2.3
RBC Hedge Fund Portfolio CAD Hedged (anciennement RBC \$C ARC Fund)	2012-01-01 au 2012-12-31	2 178, 99 parts	250 000 \$	2	0	2.3
Schroder International Selection Fund Global Small Cap (Lux)	2012-12-19	247 140,82 actions	35 000 000 \$	1	0	2.3
TD Emerald Canadian Bond Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	11 691 168 parts	128 856 577 \$	6	0	2.3
TD Emerald Canadian Government Bond Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	3 189 726 parts	33 272 120 \$	4	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
TD Emerald Canadian Long Bond Broad Market Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	54 386 144 parts	631 451 536 \$	6	0	2.3
TD Emerald Canadian Long Bond Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	3 280 005 parts	40 560 198 \$	5	0	2.3
TD Emerald Canadian Real Return Bond Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	387 246 parts	6 012 328 \$	2	0	2.3
TD Emerald Global Equity Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	1 526 918 parts	9 934 415 \$	3	0	2.3
TD Emerald Hedged Synthetic International Equity Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	242 411 parts	2 067 691 \$	2	0	2.3
TD Emerald Hedged U.S. Equity Pooled Fund Trust II	2012-01-01 au 2012-12-31	45 239 parts	400 000 \$	1	0	2.3
TD Emerald Long Bond Overlay Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	8 531 256 parts	117 995 671 \$	4	0	2.3
TD Emerald Low Volatility All World Equity Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	2 542 824 parts	28 041 188 \$	4	0	2.3
TD Emerald Low Volatility Canadian Equity Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	5 890 493 parts	77 947 228 \$	11	0	2.3
TD Emerald Low Volatility Global Equity Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	4 138 986 parts	51 960 942 \$	3	0	2.3



Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
TD Emerald Pooled U.S. Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	11 447 194 parts	223 108 980 \$	7	0	2.3
TD Emerald Provincial Long Bond Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	4 645 348 parts	52 611 837 \$	2	0	2.3
TD Emerald Real Return Bond Overlay Pooled Fund Trust	2012-01-01 au 2012-12-31	3 410 264 parts	36 617 038 \$	3	0	2.3
TD Lancaster Fixed Income Fund II	2012-01-01 au 2012-12-31	5 434 794 parts	77 665 807 \$	7	0	2.3
TowerBrook Investors IV (OS), L.P.	2013-02-05	Parts	50 857 200 \$	1	2	2.3
Turtle Creek Investment Fund	2012-01-03 au 2012-12-03	40 951,06 parts	690 115 \$	2	13	2.3 / 2.19
Wellington Emerging Market Local Equity (Dublin)	2012-01-25 au 2012-11-30	5 014 699,31 parts	50 089 815 \$	1	0	2.3
Wellington Global Perspectives Portfolio	2012-04-11	338 518,31 parts	4 000 000 \$	1	0	2.3
WFC Opportunities Trust	2012-01-01 au 2012-12-01	139,52 parts	1 837 750 \$	1	9	2.3 / 2.5
WMP Emerging Markets Equity Portfolio (Dublin)	2012-01-24 au 2012-10-22	5 183,57 parts	85 121 \$	2	0	2.3
World Markets Umbrella Fund PLC	2013-01-31	40 actions	2 894 \$	1	0	2.3
YUL Capital Diversified Fund LP	2012-01-03, 2012-02-01, 2012-03-01	2 250 parts	2 250 000 \$	7	1	2.3 / 2.10

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **Canadian Real Estate Investment Trust**

Vu la demande présentée par Canadian Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 juin 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 28 mars 2013 (le « document visé ») qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 11 juin 2013 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 11 juin 2013.

Louis Auger  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0084

##### **Valeant Pharmaceuticals International, Inc.**

Vu la demande présentée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par Valeant Pharmaceuticals International, Inc. (l'« émetteur ») le 5 juin 2013;

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes » : la rubrique intitulée « Exhibit Index » à compter de la page 77 de la notice annuelle et les documents énumérés à celle-ci ainsi que les annexes à tout autre document américain de l'émetteur préparé conformément à la Loi de 1934, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« Bausch & Lomb » : Bausch & Lomb Holdings Incorporated;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : les documents suivants, lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus :

- la notice annuelle,
- les états financiers annuels audités comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012,
- le rapport financier intermédiaire non audité comparatif ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne pour la période terminée le 31 mars 2013,
- la circulaire de sollicitation de procurations datée du 11 avril 2013,
- le supplément à la circulaire de sollicitation de procurations daté du 10 mai 2013,
- le supplément à la circulaire de sollicitation de procurations daté du 15 mai 2013,
- la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 25 février 2013,
- les états financiers annuels audités comparatifs de Bausch & Lomb pour l'exercice terminé le 29 décembre 2012,
- le rapport financier intermédiaire non audité comparatif de Bausch & Lomb pour la période terminée le 30 mars 2013,
- l'état de la situation financière pro forma non audité et le compte de résultat consolidé pro forma non audité pour l'exercice terminé le 31 mars 2013;

« notice annuelle » : la notice annuelle sur formulaire 10-K de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire et le prospectus préalable de base s'y rapportant;

« prospectus préalable de base » : le prospectus simplifié préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci et tout supplément de prospectus y afférant;

« prospectus préalable de base provisoire » : le prospectus simplifié préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 7 juin 2013, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2012-PDG-0059;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs, en date du 6 juin 2013 en faveur de Gilles Leclerc, directeur principal du financement des sociétés, laquelle est valable pour la période allant du 6 juin 2013 au 7 juin 2013 inclusivement;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. l'émetteur est assujéti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents qu'il doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
5. tout document intégré par renvoi dans le prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
6. du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
7. en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents exigés en vertu de la Loi de 1934;
8. tous les autres documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire, à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 7 juin 2013.

Gilles Leclerc  
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n°: 2013-SMV-0035

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».